

**NOMINATION DU COMITÉ DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2023**

**Mandat actuel :**

* Définir les orientations de Centraide Outaouais en fonction de sa mission actuelle.
* Définir des objectifs à court, moyen et long termes.
* Évaluer de façon périodique (minimum annuellement) les priorités stratégiques et les indicateurs du plan d’action.

**Mandat révisé et proposé :**

* Soutenir le CA dans ses orientations dans l’élaboration de sa mission, sa vision et du plan stratégique;
* Tenir un processus de planification stratégique de l'organisation;
* Encadrer la mise en œuvre des plans d'action annuels et de ses indicateurs de performance et en faire rapport au CA;
* Évaluer de façon périodique (minimum annuellement) les priorités stratégiques et les indicateurs du plan d’action.

**Composition :** Le comité est composé de quatre (4) administrateurs, dont un qui préside.

Les rencontres du comité sont déterminées selon des moments stratégiques et suivant les besoins et les activités en cours. Toutefois, une rencontre trimestrielle doit avoir lieu afin de revoir les bilans qui seront déposés au conseil d’administration.

**Membres :** Lawrence Cannon, président, Sarah Paquet, Magali Picard et Céline Gauthier

**Résolution**

* Considérant les recommandations du comité de gouvernance;

C.A. 22- IL EST PROPOSÉ PAR Élaine Dupras

IL EST APPUYÉ PAR

Que le nouveau mandat du comité de planification stratégique soit adopté comme suit et qu’il soit composé de Lawrence Cannon, président, Sarah Paquet, Magali Picard et Céline Gauthier.

**Nouveau mandat :**

* Soutenir le CA dans ses orientations dans l’élaboration de sa mission, sa vision et du plan stratégique;
* Tenir un processus de planification stratégique de l'organisation;
* Encadrer la mise en œuvre des plans d'action annuels et de ses indicateurs de performance et en faire rapport au CA;
* Évaluer de façon périodique (minimum annuellement) les priorités stratégiques et les indicateurs du plan d’action.

**Comité des administrateurs des investissements sociaux**

**Mandat et composition déjà adopté le 21 septembre 2022 (résolution C.A. 22-41)**

* Recommander au CA les octrois provenant de fonds ponctuels;
* Assurer une vigie en lien avec les investissements sociaux et la relation avec nos organismes appuyés;
* Transmettre au CA l’information jugée pertinente en lien avec la gestion de risques liés aux relations avec les organismes.

**Composition :**

Le comité des administrateurs des investissements sociaux réunit les administrateurs désignés par le CA. Bien que la majeure partie de leur travail se réalise par l’entremise du Comité des investissements sociaux, le Comité des administrateurs a des fonctions qui lui sont propres.

**Résolution**

* Considérant les recommandations du comité de gouvernance;

C.A. 22- IL EST PROPOSÉ PAR Élaine Dupras

IL EST APPUYÉ PAR

De nommer Renée Amyot, présidente, Hugo Lemay, Jean-Philippe Grenier et Marie-Josée Couture, membres du Comité des administrateurs des investissements sociaux.

**Comité des investissements sociaux et des relations avec les organismes**

**Mandat et composition déjà adopté le 21 septembre 2022 (résolution C.A. 22-40)**

**Mandat :**

* Recommander au CA les octrois du fonds communautaire de Centraide Outaouais (allocations aux organismes, programmes, partenariats et projets);
* Assurer une relation positive avec les organismes appuyés;
* Recommander au CA les conditions de financement des organismes avec enjeux;
* Recommander au CA les organismes nécessitant un accompagnement;
* Superviser les travaux du comité en développement social;
* Transmettre au CA toute situation ou tout enjeu identifié par le comité de développement social permettant d’alimenter la prise de décision.

**Composition :**

Le comité des investissements sociaux et de relations avec les organismes est un comité permanent se rapportant au CA. Il est composé des coordonnateurs des équipes d’appréciation et de relations avec les organismes, du coordonnateur de l’équipe d’analyse financière, de la direction générale, de la direction du développement social et des administrateurs désignés par le CA. Le ou la président.e du comité est nommé.e par le CA, parmi les administrateurs.

**Résolution**

* Considérant les recommandations du comité de gouvernance;

C.A. 22- IL EST PROPOSÉ PAR Élaine Dupras

IL EST APPUYÉ PAR

De nommer Renée Amyot, présidente, Hugo Lemay, Jean-Philippe Grenier et Marie-Josée Couture, membres du Comité des administrateurs des investissements sociaux.

**Programme délégués sociaux FTQ**

* Aucun changement au niveau du mandat et de la composition
* Membre : Caryl Green

**Résolution**

* Considérant les recommandations du comité de gouvernance;

C.A. 22- IL EST PROPOSÉ PAR Élaine Dupras

IL EST APPUYÉ PAR

De nommer Caryl Green représentante du conseil d’administration au programme délégués sociaux FTQ.

**Comité des communications**

Après discussion avec la présidente de ce comité et convenu avec les membres du CA (Caryl Green et Bob Rioux), il est recommandé de dissoudre ce comité et qu’il devienne un comité opérationnel.

**Résolution**

* Considérant les recommandations du comité de gouvernance;

C.A. 22- IL EST PROPOSÉ PAR Élaine Dupras

IL EST APPUYÉ PAR

De dissoudre le comité des communications et qu’il devienne un comité opérationnel.

**Signataires – Emploi-Québec**

Une résolution est nécessaire pour négocier et signer les documents avec Emploi-Québec dans le cadre de demandes de subvention.

* Considérant qu’une résolution avec Emploi-Québec est nécessaire afin de continuer nos ententes avec eux pour le remboursement de formations;

C.A. 22- IL EST PROPOSÉ PAR

IL EST APPUYÉ PAR

Que Cédric Tessier, directeur général par intérim ou Stéphanie Ayotte, directrice, développement social, soit autorisé à signer tout contrat ou demande de subvention avec Emploi-Québec.

**Nomination des signataires pour signature de chèque (modification de la résolution C.A. 22-61 adopté le 29 septembre 2022 – après AGA)**

* Considérant qu’une résolution est nécessaire afin d’apporter un changement pour la signature des chèques;

C.A. 22-IL EST PROPOSÉ PAR

IL EST APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU que les représentants (signataires) du compte bancaire Desjardins 500068 de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer soient Elaine Dupras (présidente), Sébastien Fugère (vice-président), Chantal Grenier (trésorière) et Cédric Tessier, directeur général par intérim. Que les chèques soient signés par au moins deux des quatre personnes nommées ci-dessus.

**AJOUT :**

**SIGNATAIRES CARTE AFFAIRE VISA DESJARDINS**

* CONSIDÉRANT que des cartes affaires Visa Desjardins sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l’organisation;
* CONSIDÉRANT qu’une mise à jour est requise;

IL EST PROPOSÉ PAR

IL EST APPUYÉ PAR

* que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l’émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l’échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
* que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l’utilisation des Cartes et de tout produit qui s’y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
* que la personne morale s’engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
* que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l’égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu’elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l’utilisation du compte relatif à ces Cartes;
* que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d’assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l’entreprise autorisée à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l’ajout et le retrait d’options liées aux Cartes, le cas échéant;
* Que Chantal Grenier, trésorière et Cédric Tessier, directeur général par intérim, soit autorisées à gérer le compte;

**AUTORISATION ACCÈS D**

* Considérant qu’une résolution afin d’autoriser un nouvel utilisateur à notre compte Accès D;

C.A. 22-IL EST PROPOSÉ PAR

IL EST APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU que Cédric Tessier, directeur général par intérim soit autorisé à utiliser le compte Accès D de Centraide Outaouais.

**AUTORISATION REVENU QUÉBEC**

* Considérant qu’une résolution afin d’autoriser un nouvel utilisateur à notre compte Revenu Québec;

C.A. 22- IL EST PROPOSÉ PAR

IL EST APPUYÉ PAR

Que Cédric Tessier, directeur général par intérim, soit autorisé :

* À inscrire l’entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
* À gérer l’inscription de l’entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
* À gérer l’inscription de l’entreprise à Mon dossier pour les entreprises et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
* À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d’utilisation de Mon dossier pour l es entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l’entreprise, ainsi qu’à d’autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
* À consulter le dossier de l’entreprise et à agir au nom et pour le compte de l’entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d’imposition (passées, courantes et future), ce qui inclut le pouvoir de participer ç toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l’entreprise pour l’application ou l’exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d’accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l’aide des services en ligne).